

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lassy sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN.

Etaient présents (8) : MM. Gilbert MAUGAN, Éric LEDOUX, Gaëtan DUCATEL, Gilles LEDRU, Patrice PRUVOT, Mmes Annick LARMOYER, Marie-Claire TILLIET, M. Pascal DUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration (1) : M. Jacques DEFRANCE à M. Eric LEDOUX

Absent excusé (1) : M. Jean-Pierre BLAIMONT

Monsieur Gilles LEDRU a été élu secrétaire

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2017/20 : Election d'un délégué du Conseil municipal et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral,

Vu la loi n° 2003-697 du 30 juillet 2003 portant réforme de l'élection des sénateurs,

Vu la loi n° 2004-404 du 10 mai 2004 portant modification de l'organisation des élections sénatoriales,

Vu le décret n°2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR INA/17 17222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs. En application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Election du délégué.

- Monsieur Gilbert MAUGAN, né le 2 juillet 1955 à Paris 18^{ème} arrondissement, domicilié 51, Grande rue à Lassy,
- Suffrages obtenus : 9
- a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des trois délégués suppléants :

- 1) Monsieur Éric LEDOUX , né le 26 juin 1950 à Lassy, Val d'Oise, domicilié à Lassy, 49 Grande rue,
 - Suffrages obtenus : 9
 - a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- 2) Monsieur Gaëtan DUCATEL , né le 10 septembre 1970 à Enghien-les-Bains, Val d'Oise, domicilié à Lassy, 10, Grande rue
 - Suffrages obtenus : 9
 - a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

- 3) Madame Annick LARMOYER née COLLET, née le 3 juillet 1956 à Beaumont-sur-Oise, Val d'Oise, domiciliée à Lassy, 39 Grande rue
 - Suffrages obtenus : 9
 - a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Maire,

Gilbert MAUGAN